**Initiative pour la suspension du service de la dette**

**Modèle de lettre de demande**

*Lettre à envoyer par les autorités des pays éligibles à chacun de leur créancier officiel, avec le FMI et le Groupe de la Banque mondiale en copie, dans le but de formellement soumettre une demande d’application à l’initiative pour la suspension du service de la dette[[1]](#footnote-1).*

**Texte à copier dans la lettre** :

Le G20 s’est entendu sur une approche coordonnée, qui est aussi approuvée par le Club de Paris, avec une fiche descriptive établissant les principaux éléments de l’initiative pour la suspension du service de la dette (ci-après « initiative ») : il s’agit d’une suspension, limitée dans le temps, des paiements du service de la dette pour les pays les plus pauvres qui sollicitent un délai de grâce, en vue d’aider ces pays à surmonter la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sanitaires, sociales et économiques.

En application de cette fiche descriptive, les autorités du/de/de la [pays bénéficiaire] sollicitent officiellement une suspension des paiements du principal et des intérêts de la part de tous leurs créanciers officiels du 1er mai 2020 à fin 2020.

De fait, le/la [pays bénéficiaire] :

* est un pays admissible aux financements de l’Association internationale de développement (IDA) ou un pays moins avancé selon la définition des Nations unies ;
* est à jour sur le service de sa dette envers le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ;
* [bénéficie d’un financement du FMI depuis le *date de la réunion du conseil d’administration du FMI à insérer*] ou [a sollicité un financement du FMI auprès de la direction de l’institution le *date à insérer*]

Comme l’exige la liste de conditions qui a été arrêtée dans la fiche descriptive, les autorités du/de/de la [pays bénéficiaire] s’engagent par la présente demande officielle :

* à utiliser l’espace budgétaire ainsi créé pour accroître les dépenses sociales, sanitaires ou économiques face à la crise de la COVID-19 ; à cette fin, les autorités du/de/de la [pays bénéficiaire] collaboreront étroitement avec les institutions financières internationales qui devraient mettre en place un système de suivi ;
* à divulguer tous les engagements financiers (dette)[[2]](#footnote-2) du secteur public, en tenant compte des informations sensibles pour les marchés ;
* à ne contracter aucune nouvelle dette non concessionnelle pendant la période de suspension, en dehors des accords de mise en œuvre de l’initiative ou conformément aux limites arrêtées au titre de la politique du FMI en matière de plafonds d’endettement ou de la politique du Groupe de la Banque mondiale concernant les emprunts non concessionnels.

Les autorités du/de/de la [pays bénéficiaire] acceptent les termes du traitement (durée, périmètre des échéances et modalités) qui figurent dans la fiche descriptive de l’initiative et discuteront avec chacun des créanciers officiels pour sa mise en œuvre.

L’appui de nos créanciers, ainsi que les engagements que nous prenons, permettront à notre pays d’atténuer les effets immédiats de la pandémie de COVID-19 et aideront notre économie à surmonter les conditions difficiles que nous connaissons aujourd’hui.

Les autorités du/de/de la [pays bénéficiaire] se réjouissent de collaborer avec vous pour mettre en œuvre la suspension du service de la dette sans délai.

1. Les pays éligibles doivent envoyer leur lettre de demande aux pays membres du G20 directement sauf indication contraire. Pour les 22 créanciers membres du Club de Paris (dont voici la liste : http://www.clubdeparis.org/fr/communications/page/membres-permanents),y compris pour les pays membres du G20 qui sont aussi membres du Club de Paris, les pays éligibles doivent envoyer leur lettre au Secrétariat du Club de Paris à l’adresse [ParisClub-Secretariat@dgtresor.gouv.fr](mailto:ParisClub-Secretariat@dgtresor.gouv.fr). Le Secrétariat du Club de Paris s’occupera de transmettre la demande à ses pays membres. Un exemplaire papier peut aussi être envoyé au Secrétariat du Club de Paris, Direction Générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

   En ce qui concerne le FMI et le Groupe de la Banque mondiale, les adresses à mettre en copie de l’envoi sont celles du chef de mission du FMI pour le pays en question, de l’administrateur du FMI pour le pays en question, de [mflanagan@imf.org](mailto:mflanagan@imf.org), de [cbeaumont@imf.org](mailto:cbeaumont@imf.org), du directeur-pays du Groupe de la Banque mondiale, de l’administrateur du Groupe de la Banque mondiale pour le pays en question, de mestevao@worldbank.org et de [ddoemeland@worldbank.org](mailto:ddoemeland@worldbank.org). [↑](#footnote-ref-1)
2. Conformément aux définitions du *Manuel de statistiques de finances publiques 2014* (MSFP 2014). [↑](#footnote-ref-2)